



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 44465

Texte de la question

M. Michel Bouvard interroge M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la revalorisation du *numerus clausus* pour les études de médecine, prenant acte de la décision prise récemment de relever ce dernier. Il souhaite néanmoins connaître les bases qui ont été retenues pour ce relèvement et si celles-ci intègrent le fait qu'un nombre croissant de diplômés s'installerait à l'étranger. Il lui demande si son ministère dispose d'éléments statistiques à ce sujet et si tel est le cas, quelles sont ces données.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44465

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5664